la **ligue** de 'enseignement

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2017/20]8 D'UN MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AFFILIÉE

La saison 2017/2018 commence le 1er septembre 2017 et se termine le 31 août 2018

Bulletin saisi sur Webaffiligue □ Oui □ Non

INSCRIPTION N°		MON ASSOCIATION		
Nom:		N° d'affiliation:		
Prénom : Monsieur		Nom:		
Date de naissance :		MON ABONNEMENT «les Idées en mouvements»		
Lieu de naissance :		□ oui, je m'abonne pour 19,50 € pour 4 numéros		
Adresse :				
		MES ACTIVITÉS EDUCATIVES ET CULTURELLES PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)		
Code Postal : Ville :				
Téléphone :Porta	ble :	MES ACTIVITÉS USEP ET PÉRI-SCOLAIRE		
Email ⁽¹⁾ :		PRATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION (3)		
Catégorie socio-professionnelle (3):				
Acceptez-vous que la Ligue de l'enseigneme muniquent vos coordonnées à des tiers part		□ Animateur □ Formateur		
LICENCE UTOLEP TOUS LES SPORTS AUTREMENT		ES ACTIVITÉS SPORTIVES ATIQUÉES DANS MON ASSOCIATION ADULTE UFOLEP né en 2000 et avant ADULTE UFOLEP né en 2001 à 2006 ENFANT UFOLEP né en 2007 et avant APRIL TORRES DE L'ARTE DE L'A		
□ Dirigeant (non pratiquant - aucune activité à renseigner)				
□ Officiel (non pratiquant) (2) Activit	<u>é principale ⁽³⁾</u> Activités se	econdaires (non pratiquant) ⁽³⁾ :		
□ Animateur (pratiquant) (2) □ Officiel (pratiquant) (2) □ Sportif (pratiquant) (2) □ I I I I I I I I I I I I I I I I I I I				
Certificat médical (4) (5) : Date et Nom du médecin (6) :				
Est-ce une mutation ? ■ Non ■ Oui		Sans pratique compétitive (7)		
Etes-vous licencié d'une autre Fédération ? Non Oui, précisez : Date d'homologation UFOLEP				
Date du CASM Moto (8)		Date de surclassement		
et numéro du CASM Moto				
Présentez-vous un handicap (physique, s		·		
INFORMATIONS ASSURANCE DES LICENCÉS UFOLEP				
Rour les licenciés UFOLEP de risque P4 (Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023- Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski)	Votre association a sou Adhérents Association qui cor	non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6 scrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisqu mprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément sort, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».		
Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (10).	J'accepte les conditions de	e cette garantie « Individuelle Accident » de base (11) dont la notic et de prix m'a été remise au préalable,11		
Je confirme avoir eté informé (conformément à l'article L. 321-4 xu Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dymmages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.	□ Complémentaire Indiv □ Complémentaire Indiv	n suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) : viduelle de Personnes - CIP option 1 viduelle de Personnes - CIP option 2 viduelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs)		
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DU LICENCIÉ R4 (ou si mineur, du représentant légal)	Je prends note sue le bénéfic APAC est conditionne au respec de sécurité édictées dans l'acte d'information. Attention: Les licenciés résidant cune garantie (à l'exception de l pays de leur domicile.	DATE ET SIGNATURE UBLIGATURE DU LICENCIÉ R1-R2-R3-R5-R6 (ou si mineur, du représentant légal) a vétranger ne disposent d'au-		
(1) En communiquant votre adresse email vous recevrez 5 fois p idée du sport». (2) Consulter le règlement technique Ufolep précisant les notions (3) Les codes correspondant à vos réponses figurent au verso de	d'animateur et d'officiels sportifs	délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. Consultez au verso la liste des activi marquées par un ⁽¹⁰⁾ . Concerne également le cas où le médecin mentionne une interdiction de fa de la compétition. Dans les 2 cas, la licence UFOLEP portera la mention «Pas de pratique compétitiv (8) La photocopie de votre CASM doit être transmise avec votre demande de licence. Si toutes		

- En dehors des activités R1, école de sport R2, activités aquatiques d'entretien et des activités à condition particulières (X), il est nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité concernée en compétition, datant de moins de 1 an, lors de la 1ere prise de licence. Un nouveau certificat médical est à demander tous les 3 ans lors du renouvel-lement de licence sur une période continue.
- (5) Le certificat médical sera remis au Président de l'association (original ou copie).
 (6) le nom du médecin sera renseigné si l'association a choisi de contrôler et conserver les certificats médicaux
 (7) Concerne toutes les activités pratiquées où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère
- données sont remplies la licence portera la mention «Licence Sport motocycliste
- (9) Cette information est facultative et soumise au libre consentement de la personne à la communiquer. Elle est recueillie par la Direction Technique Nationale dans le seul but de mieux adapter l'offre sportive proposée au sein des cubs affiliés à l'UFOLEP. (10) Veuillez prendre contact avec le président d'association pour connaître les éventuelles garanties
- directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.

 (11) En cas de non acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention « sans Individuelle Accident » et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires.

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP

Attention: cette licence provisoire 2017/2018 est valable 3 mois à compter de la date d'homologation; après cette date, le licencié doit présenter sa licence définitive.

N° de licence :		-	\
Nom/Prénom :	Activités :		Ca
•			D
Date de naissance :			_

Valable uniquement avec <u>la date d'homologation</u>, le achet et la signature du Délégué départemental UFOLEP)

ate d'homologation: .

LES ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES PRATIQUEES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

□ 9990-Promotion des valeurs de la Ligue □ 9991-Engagement militant - question de société □ 9999-Activités statutaires

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

□ 01-Agriculteur exploitant
□ 05-Artisan, commerçant et chef d'entreprise
□ 09-Cadre et profession intellectuelle supérieure
□ 06-Employé
□ 07-Enseignant
□ 13-Ouvrier
□ 14-Profession intermédiaire
□ 11-Betraité

□ 11-Retraité □ 04-Sans activité professionnelle

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES DROITS 13100-Conférences - débats

REFLEXIONS-DEBATS-DEFENSE DES

3100-Conférences - débats

3101-Université populaire

3103-Groupe d'étude ou de recherche

3103-Droits de l'Homme

3104-Droits de l'Enfant

3105-Lutte contre les discriminations

3106-Lutte contre le racisme

3107-Education à la paix

3108-Autres : précisez

3109-Cercles Condorcet

FORMATION

3200-Forma ORMATION
3200-Formation professionnelle
3201-Insertion sociale
3202-Formation des enseignants
3203-Formation des bénévoles
3204-Formation BAFA – BAFD
3205-BP JEPS
3205-Gromation aux métiers de l'animation
3207-Alphabétisation
3208-Illettrieme

□ 3208-Illettrisme
 □ 3209-Réseau d'échanges et de savoirs

□ 3210-Formation des animateurs□ 3211-DEFA DEJEPS

■ 3212-Formation professionnelle sport

ARTS ET CULTURE, Spectacle vivant

3500-Diffusion / Création
3501-Education artistique, médiation
3502-Arts du cirque, Arts de la rue
3503-Théâtre
3504-Chant choral
3505-Musique
35051-Musique traditionnelle
35051-Musique acoustique
35051-Musique acoustique

ARTS ET CULTURE, Specta.

3500-Diffusion / Création

3501-Education artistique

3502-Arts du cirque, Arts

3503-Théâtre

3505-Musique

35051-Musique traditionn

35052-Musique acoustique

35053-Musique actuelle

35053-Musique actuelle

35055-Cours de solfège

35056-Guitare

35056-Guitare

□ 3505-Guitare
□ 35057-Accordéon
□ 35057-Danses classiques et traditionnelles
□ 3508-Danses modernes et contemporaines
□ 3508-Danses urbaines
□ 3510-Danses de salon

ARTS ET CULTURE, Livre, lecture, écriture ☐3520-Diffusion ☐ 3521-Médiation ☐ 3522-Pratique amateur □ 3524-Technique du livre □ 3525-Calligraphie □ 3526-Métier de l'imprimerie □ 3527-Bande dessinée

ARTS ET CULTURE, Arts visuels et appliqués

3530-Diffusion

3531-Education, Médiation

3532-Arts plastiques

3533-Vidéo

3533-Vidéo

3534-Photographie

3535-Mode

ARTS ET CULTURE, Arts appliqués, arts décoratifs ☐ 3536-Art floral

□ 3537-Forme et couleur □ 3538-Atelier d'art □ 35905-Travaux manuels □ 35906-Patchwork □ 35907-Scrapbooking □ 35908-Loisirs créatifs □ 35909-Broderie ■ 35905-Travaux ma ■ 35906-Patchwork ■ 35907-Scrapbooki ■ 35908-Loisirs créa ■ 35909-Broderie ■ 35911-Peinture ■ 35911-Couture ■ 35912-Poterie ■ 35916-Tapisserie ■ 35917-Décoration

Culture scientifique et technique

☐ 3550-Club, atelier de pratique

☐ 3551-Sensibilisation, éducation, médiation

☐ 3552-Informatique

☐ 3553-Astronomie

Culture et patrimoine

□ 3560-Echanges interculturels

□ 3561-Cultures régionales

□ 3562-Cultures du monde

□ 3563-Promotion, valorisation du patrimoine

□ 3564-Chantiers de rénovation

Action culturelle tous champs artistiques ☐ 3570-Diffusion

action culturalle tous champs and 3570-Diffusion 3571-Education, médiation 3572-Pratique amateur 3573-Organisation d'évènement 3574-Echanges intergénérationels 3574-Expositions

AUTRES ACTIVITES CULTURELLES
☐ 35913-Cuisine
☐ 35914-Oenologie
☐ 35915-Gastronomie
☐ 35901-Jeux de sociétés ■ 35902-Jeux de cartes ■ 35903-Jeux ludiques

□ 35904-Ludothèque □ 35918-Relaxation □ 35919-Apprentissage de la langue □ 35920-Anglais □ 35921-Espagnol

INTERNATIONAL

3601-Activités européennes - Programmes de coopération européens
 3610-Activités européennes - Fonds structurels

□ 3610-Activités européennes - Fonds struct
□ 3602-Echanges franco-allemands
□ 3603-Education au développement
□ 3604-Rencontres internationales de jeunes
□ 3605-Rencontres sportives
□ 3606-Chantiers internationaux
□ 3607-Voyages éducatifs internationaux
□ 3608-Voyages solidaires
□ 3609-Tourisme solidaire

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3801-Défense, lobby

3802-Chantiers environnement

3803-Education à l'environnement

3804-Protection de la nature

3805-Promotion du commerce équitable

■ 3806-Autre développement durable

ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ☐ 3900-Ateliers relais

□ 3900-Ateliers relais
□ 3901-Classes relais
□ 3902-Internats (relais ou de réussite éducative)
□ 3903-Animation péri-scolaire
□ 3904-Radio scolaire / Journaux scolaires
□ 3906-Accompagnement à la scolarité
□ 3908-Irie et Faire Lire
□ 3908-Formation des délégués élèves
□ 3909-Restauration d'enfants et de jeunes
□ 3910-Garderie scolaire
□ 3911-Travail avec les familles

LES ACTIVITES SPORTIVES UFOLEP PRATIQUÉES AU SEIN DE L'ASSOCIATION

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 1
22001-Billard (12)
27004-Boules (12)
□ 24001-Boomerang (12)
□ 22002-Bowling (12) □ 24002-Cerf-volant (12)
22021-Crocquet (12)
22003-Danse sportive (12)
22020-Autre danse (urbaine, classique) (12)(2
 22003-Danse sportive (12) 22020-Autre danse (urbaine, classique,) (12)(2 22022-Double Dutch (12)
■ 29201-Ecole du sport labellisée activité R1 (12) (1
■ 22023-Eveil corporel (12)
22024-Football de table (12)
□ 26004-Golf et activités golfiques (12)
22004-Gymnastique d'entretien (APE) (12)
□ 22005-Jogging (12) □ 22025-Marche nordique (12)
22010-Match d'improvisation théâtrale (12)
24010-Match d Improvisation dieathale (12)
■ 24012-Modélisme naval (12)
24013-Modélisme roulant (12)
■ 24014-Musculation (12)
□ 24014-Musculation (12) □ 22026-Pêche (12) □ 27007-Pétanque (12)
■ 27007-Pétanque (12)
■ 29110-Plurisport - Activites R1 (12) (25)
22006-Randonnées pédestres (12)
22009-Raquette neige (12)
□ 22008-Sophrologie (12)
 23015-Tai -Chi-Chuan (12) 23001-Sports collectifs locaux ou traditionnels (1
22007-Yoga Oi-Gong Gymnastiques douces (12
= 22007 Toga Qi Gong Gynniastiques dodees (12
SPORTS COLLECTIFS UFOLEP -Risque 2
□ 25001-Base-ball (13)
□ 25002-Basket ball (13)
29200-Ecole du sport labellisée activité R2 (12) (16)
□ 29200-Ecole du sport labellisée activité R2 (12) (16) □ 26040-Flag (13) □ 25015-Floorball (13)
□ 25015-Fi00rball (13) □ 25003-Football (13)
25003-F00tball (13)
■ 2300∓ FutSut (13)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP-Risque 2

☐ 28003-Roller (13) ☐ 27014-Sarbacane (13) ☐ 28005-Skate (13) ☐ 28020-Ski alpin (13) ☐ 28021-Ski de fond – de randonnée (13) □ 28021-Ski dé fond - de randonnée (13)
□ 26002-Sports locaux ou traditionnels (13)
□ 27013-Squash (13)
□ 28022-Surf et autres activités neige (13)
□ 27008-Tennis (13)
□ 27009-Tennis de table (13)
□ 27010-Tir (14)
□ 27011-Tir à l'arc (13)
□ 26038-Trottinette (13)
□ 27012-Tiwirling baton (13)
□ 27012-Tiwirling baton (13)
□ 27012-Tiwirling baton (13)
□ 26039-Viet Vo Dao (13)
□ 21012-Volle (13)
□ 21012-Volle (13)

■ 28004-Spéléologie (14)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 4
(cans garanties d'assurances, Prendre contact avec

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP—I (sans garanties d'assurances. Prendria Délégation Départementale APAC) 24021-Parachutisme (14) 24022-ULM (14) 24022-ULM (14) 24023-Vol ibro (14) 21031-VNM-Jet-ski (14)

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 5

SPORTS INDIVIDUELS UFOLEP -Risque 6 d 29001-Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans (14)

29020-Auto - Kart-cross (14)

29020-Auto - Kart-cross (14)

29021-Auto - Karting piste (14)

29003-Auto - Poursuite sur terre (14)

29003-Auto - Trail 4x4 (14)

29032-Moto - Enduro (14)

29033-Moto - Vitesse (14) (20)

29033-Moto - Cross (14) (21)

29034-Moto - Ecole de conduite (14) (22)

29036-Moto - Randonnées loisirs (14) (23)

7.623 € pour les licenciés UFOLEP

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (Votre association dispose de notices individuelles précisant les tarifs et les conditions de souscription) Plafond Plafond Plafond Plafond Nature des garanties Garanties de base CIP option 1 CIP Option 2 CIP Option 3 (24) Frais de soins accident 7.623 € 7.623 € 7.623 € 7,623 € 336 € / dent 336 € / dent Prothèse dentaire 336 € / dent 336 € / dent Lunettes de vue et lentilles 610 € 610 € 610 € 610 € 305 € 1.525 € Prestations complémentaires 1.525 € 1.525 € 458 € pour les licenciés UFOLEP Invalidité permanente : 30.490 € x taux 76.225 € x taux 76.225 € x taux 76.225 € x taux de 1 à 50% 91.470 € x taux > 50% 228.674 € x taux > 50% 228.674 € x taux > 50% 228.674 € x taux > 50% de 51 à 100% Maximum 60.980 € Maximum 152.450 € Maximum 152.450 € Maximum 152.450 € 30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge 6.098 € 6.098 € Décès par accident 15.245 €

-> (12) Activité où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est -> (12) Activité où le certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. La licence mentionnera «Pas de pratique compétitive». Le Ministère des sports nous informera fin 2017 des modalités d'application d'un questionnaire individuel de santé à renseigner pour renouveler sa licence pour cette activité qui pourra être dématérialisé. -> (13) Activité où le certificat médical de non contre-indication est obligatoire tous les 3 ans : la première année le licencié présente un certificat médical, pour le renouvellement pour la 2eme et la 3eme année, le Ministère des sports nous informera fin 2017 des modalités d'application d'un questionnaire individuel de santé à renseigner pour renouveler sa licence.

7.623 € pour les licenciés UFOLEP

(14) Activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence

(14) Activité qui nécessite la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, datant de moins d'un an, lors de l'obtention de la 1ere licence puis lors de son renouvellement chaque année.
 (15) Les activités doivent se limiter à celles de risque 1 (R.1), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 2 (R.2), 3 (R.3), 4 (R.4), 5 (R.5), 6 (R.6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activités pratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.
 (16) Les activités doivent se limiter à celles de risque 2 (R.2), mais si une école du sport a des activités exceptionnelles ou temporaires de risque 3 (R.3), 4 (R.4), 5 (R.5), 5 (R.6), elle devra souscrire auprès de l'APAC une garantie complémentaire spécifique (RAT, CAP etc...). La liste des activitéspratiquées doit être déclarée sur la demande d'affiliation.

-> (17) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5(R5) ou 6 (R6).

(capital total maximum de 60.980 €)

(17) Sans les activités relevant du risque (3 (k3), 4 (k4), 5 (k5) ou 6 (k6).
(18) Cf. règlement technique UFOLEP.
(19) Vitesse, endurance, 50 A Galet.
(20) Course sur prairie, endurance tout terrain, 50cc, quad.
(21) Pour les licenciés à partir de 6 ans ou en préparation du CASM ou en perfectionnement hors compétition.
(22) Dispensé du CASM mais permis de conduire obligatoire sur la voie publique.

-> (23) pratique ne donnant pas lieu à la délivrance d'une carte compétiteur VTT, à une activité chronométrée ou à un classement
-> (24) L'option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux

étudiant fiscalement à charge de leurs parents
-> (25) En choississant le code «Plurisport», le licencié ne peut pratiquer que les activités déclarées par son association et qui apparaissent sur sa licence UFOLEP.

INFORMATION CNIL

La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association ou vous connecter sur www.affiligue.org